



Strasbourg, le 2 mars 2018

**CDL-EL-OJ(2018)001ann**  
Or. fr.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**61<sup>e</sup> RÉUNION**  
**DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES**

**Venise, le 15 mars 2018 à 10 h.**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

## **2. Étude - droit individuel à la réélection : élections présidentielles**

L'Organisation des Etats américains (OEA) a demandé à la Commission de Venise de faire une étude sur le droit individuel à la réélection. Cette étude a été subdivisée en plusieurs parties. La première concerne les élections présidentielles. Le Conseil est dès lors invité à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport ([CDL\(2018\)006](#)) sur la limitation des mandats et un éventuel droit individuel à être réélu – Partie I Présidents (voir le document [CDL-REF\(2018\)009](#)) rédigé sur la base des observations de M. Castella Andreu, de Mme Cleveland, de M. Hyst, de M. Kang, de Mme Otálora Malassis et de M. Tuori.

## **3. Le droit de vote au niveau local, élément de l'intégration durable des migrants et des personnes déplacées dans les communes et régions d'Europe (Congrès)**

Dans le contexte d'une augmentation des flux migratoires qu'enregistrent les pays membres du Conseil de l'Europe pour des raisons politiques, humanitaires et socio-économiques, un nombre croissant de personnes se sont installées (ou ont été réinstallées) dans des pays/régions autres que leur pays/région d'origine. Le vote encourage les migrants et les personnes déplacées à participer activement à la vie de leur communauté et peut donc être perçu comme le point de départ naturel de la réussite d'une intégration à long terme. Le projet de rapport préliminaire du Congrès examine les normes internationales en matière de droit de vote des personnes déplacées et des non-citoyens, souligne les principaux enjeux liés à la mise en œuvre de ce droit et décrit la diversité des approches choisies par les Etats membres du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

## **4. Étude - identification des irrégularités électorales par des méthodes statistiques**

Suite à la décision prise par le Conseil en décembre 2016 et à l'intervention de l'un des quatre experts désignés, M. Carsten Schürmann, lors de la réunion de juin 2017, la Commission est invitée à entériner, en tant que document de référence pour les observateurs des élections, le projet de rapport ([CDL\(2018\)010](#)) sur l'identification des irrégularités électorales par des méthodes statistiques, rédigé sur la base des observations de M. Daniel Bochsler, de M. Juraj Medzihorsky, de M. Carsten Schürmann et de M. Philip Stark.

## **5. République de Moldova - Amendements au code électoral**

Suite à la demande de M. Cesar Dorin Preda, Président de la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire, le Conseil est invité à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2018\)013](#)) sur les amendements à la législation électorale de la République de Moldova ([CDL-REF\(2018\)001](#)), rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de M. Holmøyvik, de M. Kask ainsi que des experts de l'OSCE/BIDDH.

## **6. Étude - traitement du contentieux des élections : point d'information**

Le secrétariat informera le Conseil de l'avancement des travaux de l'étude relative au traitement du contentieux des élections.

## **7. Communication du secrétariat**

Les activités suivantes ont eu lieu entre la 60<sup>e</sup> et la 61<sup>e</sup> réunions du Conseil des élections démocratiques :

- La participation à la 12<sup>ème</sup> réunion de mise en œuvre de la déclaration de principes pour l'observation internationale des élections (Washington DC, 13-15 décembre 2017) ;
- la participation à une Conférence sur « Financement des partis politiques en Moldova: leçons tirées dans le cadre du Partenariat oriental » (Chişinău, 15 décembre 2017) ;
- la participation à une Conférence internationale sur « le rôle des tribunaux administratifs dans le traitement du contentieux électoral » (Le Caire, 8-9 janvier 2018) ;
- la participation à une Conférence sur « le vote des citoyens albanais à l'étranger » (Tirana, 23 janvier 2018) ;
- la participation à l'atelier sur le projet de loi sur les élections présidentielles de Libye (Tunis, 25-26 janvier 2018).

## **8. Activités futures**

- Séminaire parlementaire conjoint sur « l'abus des ressources administratives pendant les processus électoraux : un défi majeur pour des élections démocratiques » (Tirana, 10-11 avril 2018) ;
- Une assistance juridique à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections présidentielles au Monténégro, le 15 avril 2018 ;
- Réunion de la Commission norvégienne sur la Loi électorale (Oslo, 17 avril 2018) ;
- 15<sup>e</sup> conférence des administrations électorales, sur le thème « la sécurité dans les élections » (Oslo, 19-20 avril 2018) ;
- 2<sup>e</sup> entretiens scientifiques des experts électoraux (Sinaia, 3-4 mai 2018).

## **9. Coopération avec l'OSCE/BIDDH**

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future. L'OSCE/BIDDH est invité à informer le Conseil de ses activités en cours et futures en matière électorale.

## **10. Date de la prochaine réunion**

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au jeudi 21 juin 2018 à 10 h.